

FONDS

FONDATION
DE LA MAISON
Michel  Sarrazin

CLAUDETTE ET LOUIS DIONNE

Pour soutenir la formation en soins de fin de vie, plus particulièrement la formation des infirmiers et des infirmières auxiliaires.



Ce fonds, une initiative de feu M. Marcel Roy, ancien membre du conseil d'administration de la Fondation de la Maison Michel-Sarrazin, a été créé en 2005 en l'honneur des cofondateurs de la Maison Michel-Sarrazin, Claudette Gagnon-Dionne et le docteur Louis Dionne. Il a comme objectif de soutenir la formation en soins de fin de vie, plus particulièrement la formation des infirmiers et des infirmières auxiliaires.

C'est dans cette perspective que la Fondation s'est engagée à distribuer, sur une base annuelle, le revenu généré par le fonds sous forme de bourses, à des infirmiers et des infirmières auxiliaires. Advenant le cas où les bourses ne sont pas totalement attribuées, le revenu du fonds peut être utilisé pour financer des projets qui s'inscrivent dans l'objectif du Fonds Claudette et Louis Dionne.

Crédit photo : Mme Rachel Berthiaume

BOURSES AUX INFIRMIERS ET INFIRMIÈRES AUXILIAIRES

Les bourses s'adressent aux infirmiers et aux infirmières auxiliaires œuvrant principalement en centre hospitalier de soins de longue durée (CHSLD), inscrits au programme de formation continue en soins palliatifs (AEP) qui ont réussi les cours théoriques prévus au programme et qui s'apprentent à débiter le stage pratique en soins palliatifs.

Pour faire une demande de bourse, la personne doit acheminer à la Fondation de la Maison Michel-Sarrazin un dossier constitué des éléments suivants :

- » Un curriculum vitae récent de la personne;
- » une lettre de la personne faisant bien ressortir sa motivation à poursuivre sa formation et son implication en soins palliatifs;
- » deux lettres de recommandation (d'un/e enseignant/e et une de son/sa supérieur/e immédiat/e) faisant état des compétences de la personne (connaissances, habiletés et attitudes) à œuvrer en soins palliatifs;
- » un bulletin officiel attestant de la réussite du volet théorique de la formation.

CRITÈRES DE SÉLECTION

- » Engagement du centre référent à développer les soins palliatifs dans son milieu;
- » leadership et engagement de la personne à promouvoir les soins palliatifs dans son milieu;
- » sens des responsabilités, autonomie et motivation;
- » aptitudes à travailler en équipe;
- » habiletés à communiquer;
- » sensibilité et compassion.

NOMBRE DE BOURSES PAR ANNÉE

Un minimum de 4 bourses, ou plus selon le revenu généré par le fonds.

VALEUR DE CHAQUE BOURSE

Valeur de 3 500 \$, en deux versements : le premier au début du stage et le second à la fin du stage, s'il est réussi.

COMITÉ DE SÉLECTION

Mme Claudette Gagnon-Dionne, Dr Louis Dionne, Mme Michelle Caron, M. Jocelyn Thémens.

DATE LIMITE POUR DÉPOSER UN DOSSIER

Le **30 novembre** de chaque année.

PROJETS

Le Fonds Claudette et Louis Dionne pourra également servir à financer des projets proposés par des établissements ou des organismes dont les objectifs visent le développement des compétences des infirmiers et des infirmières auxiliaires en soins palliatifs.

Pour faire une demande de financement, le responsable du projet doit acheminer, à la Fondation de la Maison Michel-Sarrazin un dossier constitué des éléments suivants :

- » Le nom du projet;
- » le nom et les coordonnées complètes de la personne qui le présente;
- » une description concrète du projet;
- » les objectifs du projet;
- » une description des moyens qui assureront sa pérennité;
- » le nombre de personnes;
- » le titre d'emploi des personnes qui en bénéficieront;
- » un échéancier des travaux pour la mise en œuvre du projet;
- » le montant demandé;
- » une lettre d'appui de l'établissement.

CRITÈRES DE SÉLECTION

- » Le lien entre le projet et les objectifs du Fonds Claudette et Louis Dionne;
- » les retombées à court terme du projet;
- » le réalisme et la pérennité du projet;
- » l'implication financière de l'établissement.

VALEUR DES SUBVENTIONS

Le montant disponible est connu après le 15 janvier de chaque année, suite à l'analyse des candidatures aux bourses.

COMITÉ D'ÉTUDE DES PROJETS

Mme Claudette Gagnon-Dionne, Dr Louis Dionne, Mme Michelle Caron, Dr Michel L'Heureux, M. Jocelyn Thémens.

DATE LIMITE POUR DÉPOSER UN DOSSIER

Le **31 mars** de chaque année.

RENSEIGNEMENTS

Mme Michelle Caron,
Coordonnatrice de la formation
Maison Michel-Sarrazin
418 688-0878, poste 156
mcaron@michel-sarrazin.ca

SOUMETTRE VOTRE CANDIDATURE

**Fondation de la Maison
Michel-Sarrazin
Fonds Claudette et Louis Dionne**
2101, chemin Saint-Louis
Québec (Québec) G1T 1P5

À l'attention de:
M. Jocelyn Thémens,
Directeur général de la Fondation